

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt neuf du mois de juin, à dix neuf heures, le conseil municipal de Saint Caprais de Bordeaux, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Corjial sous la présidence de Monsieur MURARD Sébastien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents : Mrs MURARD, HERCOUET, GRANGIER, CHAZALLET, BORG, MARTIN, RODRIGUEZ, MUNOZ, LAYRIS, Mmes COUTY, KONTOWICZ, DULON, DEVEVEY, NUNES, SCHMIDT, BALLARIN-GUILLEMOT, HANY, STANISLAS, ORDUREAU.

Procurations : M. Tartare à M. Chazallet, M. Bourdilleau à M. Murard, Mme Bordes-Demolis à M. Munoz.

Absent : M. Boneta Christian

Secrétaire de séance : M. BORG

Avant la validation du précédent compte rendu, Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant les remarques de Mme Démolis-Bordes sur le dit compte rendu sur le fait que Monsieur le Maire a précisé que les indemnités des élus peuvent être réévaluées à la baisse ou à la hausse suivant leur implication et est-il possible d'intégrer la caisse des écoles sur ce Monsieur le Maire avait répondu que toutes les places sont déjà pourvues.

Cependant, Monsieur le Maire suite aux remarques, annonce une modification des membres de la caisse des écoles et du CCAS.

Validation et signature sans autre remarque du compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2020.

I – Délibération installation Mme ORDUREAU Claire et intégration dans les commissions

Monsieur le Maire signale que suite à la démission de Madame Mangematin Renelle agissant en qualité de conseillère municipale, en date du 5 juin 2020, il vous soumet l'intégration de Madame ORDUREAU, suivante sur la liste, au sein de l'organe délibérant.

Il précise que Mme ORDUREAU sera, selon ses choix, au sein des commissions suivantes : Associations, sports et culture , Environnement et cadre de vie, vie scolaire et périscolaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité et souhaite la bienvenue à Claire ORDUREAU.

II - Délibération pour affectation de résultat 2019 au budget 2020

Monsieur le Maire annonce les résultats suivant :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 140729,97€ (recettes : 2095867,61€ et dépenses : 1955137,64€)

Résultat antérieurs reportés : 351655,47€

Résultat à affecter : 492385,44€

Investissement :

Résultat de l'exercice : - 275977,26€ (recettes : 281349,62€ et dépenses : 557326,98€)

Besoin de reste à réaliser en investissement est de 155497,76€

Monsieur le maire demande de délibérer sur l'excédent de fonctionnement capitalisé soit 120479,50€.

Vote à l'unanimité.

III – vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Monsieur le Maire propose de voter le maintien des taux votés en 2019 sans augmentation soit la taxe sur le foncier bâti à 22,50 % soit 617625€ et la taxe sur le foncier non bâti à 56,93 % soit 25960€
Monsieur le Maire précise que le taux de la taxe d'habitation n'a pas besoin d'être votée car celle-ci est compensée par l'état,

Pour info, il informe que la taxe d'habitation représente 14,45 % soit 623084€.

Après cet exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taux

IV - Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire indique qu'une réunion préparatoire des finances a permis d'étudier les propositions dans le détail.

Fonctionnement

Recettes : 2072061,00€

Résultat excédentaire reporté : 371905,94€

Total recettes de fonctionnement : 2443966,94€

Monsieur le maire rappelle que le budget doit être présenter à l'équilibre,

Dépenses : 2443966,94€

soit dépenses réelles de fonctionnement :20060120,00€

dépenses d'ordre de fonctionnement 437846,94€

Investissement

Recettes : 815683,44€

dont 437846,94€ recettes d'ordre d'investissement à réaliser

Soit un total de recettes d'investissement de 1243548,44€

Dépenses réelles de 695203,94€ dont 150200€ de remboursement d'emprunts

Les restes à réaliser antérieurs de 272367,24€

A ceci s'ajoute le solde antérieur de 275977,26€

Soit un total de dépenses d'investissement de 1243548,44€

Monsieur le Maire détaille le budget par chapitre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budgétisé 2019	Budget 2020
011 – Charges à caractère général	512080,00€	517600,00€
012 – Charges de personnel	1199689,00€	1225700,00€
014 – Atténuation de produits	69800,00€	72800,00€
65 – Autres charges de gestion courantes	211650,00€	160020,00€

66 – Charges financières	36950,00€	29800,00€
67 – Charges exceptionnelles	500,00€	200,00€
023 – Virement à la section d'investissement	399985,67€	404564,93€
042 – Opérations d'ordre entre sections	14140,80€	33282,01€
TOTAL	2444795,47€	2443966,94€

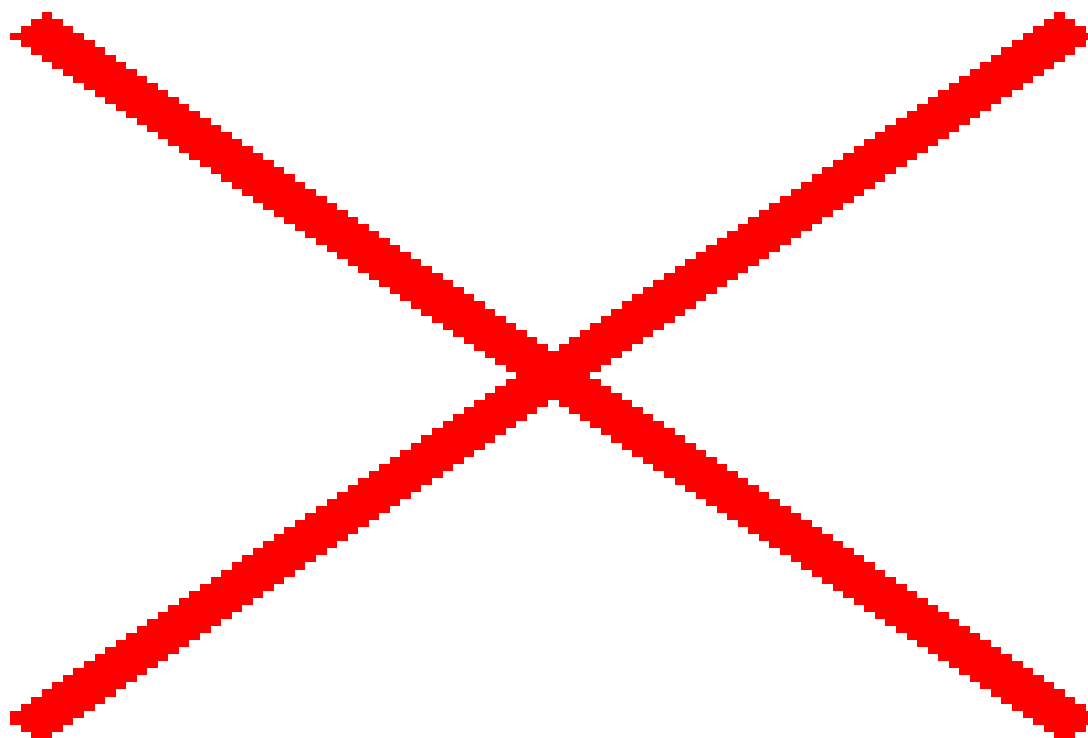
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 – Atténuations de charges	23000,00€	20000,00€
70 – Produits de services	67500,00€	47500,00€
73 – Impôts et taxes	1370294,00€	1395669,00€
74 – Dotations et participations	606846,00€	595242,00€
75 – Autres produits gestion courante	8500,00€	11250,00€
77 – Produits exceptionnels	2000,00€	2400,00€
TOTAL	2078140,00€	2072061,00€

A ceci s'ajoute le solde reporté de 371905,94€ soit un total de 2443966,94€

Pour la section d'investissement, chaque opérations est détaillée et les dépenses engagées sont également précisées

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Monsieur Layris pose la question sur l'opération 24 « les bâtiments » que signifie « réseaux préfabriqués ». Monsieur le Maire répond que c'est pour la viabilisation de deux nouveaux préfabriqués pour l'école élémentaire.

Monsieur Layris s'interroge sur les travaux prévus dans l'école cet été, et le Maire affirme que suite à un entretien avec M. Dufon, l'architecte, et en cohérence avec le budget communal et l'avis de la perceptrice, la commune n'est pas en capacité d'emprunter avant trois ans.

Donc les travaux sont en sommeil ce qui a été annoncé en conseil d'école, aux directeurs d'écoles ainsi qu'aux parents d'élèves.

Monsieur le Maire regrette fortement cette situation.

Monsieur Layris demande si trois ans c'est pas trop long,

Monsieur le maire répond que c'est le sentiment aussi de la perceptrice de rester prudent dans l'immédiat, Madame Couty prend la parole et confirme que l'état des finances de la mairie comporte aucune capacité d'emprunts avant trois années.

De plus, elle ajoute que l'ancienne équipe municipale n'as pas su répondre sur le financement qu'ils avaient envisagés,

Monsieur Layris répond qu'il n'est pas spécialiste des finances.

Monsieur le Maire rajoute que l'on dégagé du fonctionnement pour pouvoir installer deux préfabriqués en location vente afin de palier au plus presser.

Il s'est engagé auprès de l'école élémentaire que les deux préfabriqués soient en place aux vacances d'octobre en remplacement des deux vétuste qui sera démolie ultérieurement ((Phase de désamiantage).

Monsieur Layris présente le caractère urgent des travaux à la vue de l'accroissement de la population, mais le maire répond sur l'impossibilité du financement sachant que la subvention du département peut être reporté sur au moins trois ans.

Monsieur Layris demande des informations sur l'opération 43 « étude mairie » et monsieur le maire informe sur une facturation d'étude précédente concernant la mairie à payer donc à provisionner suite à une convention signée précédemment.

Monsieur Layris demande une précisions sur l'opération 54 « écoles » concernant le traitement acoustique du réfectoire aussi,

M. le maire signale qu'il y a eu plusieurs demandes à ce niveau là et que le choix c'est tourné sur les toilettes en priorité.

Monsieur le maire informe que la commission urbanisme a travaillé sur un possible modification du PLU avant une révision.

les dépenses financières	200200,00€
les restes à réaliser	272367,24€
Le solde reporté N-1	275977,26€

-
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES 1 243 548,44€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13-Subvention d'investissement	
+ reste à réaliser (34665,00€)	92022,00€
20 – immobilisations corporelles	115000,00€
10 – Dotations Fonds divers	200000,00€
1068 – Excédent de fonctionnement	120479,50€
24 – produits de cessions	278200,00€
021 – Virement de la section fonctionnement	404564,93€
040 – Opérations d'ordre entre section	33282,01€

TOTAL RECETTES CUMULÉES	1 243 548,44€

Monsieur Layris signale que pour le PLU ils n'ont pas été conviés et Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a pas eu encore de réunion et qu'il reçoit avec M. Grangier tous les promoteurs et que par la suite une réunion se fera avec toutes les informations nécessaires pour parler de cette modification.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hercouet.

Celui-ci signale qu'il va s'abstenir de voter le budget car il y a les subventions des associations dedans et en qualité de trésorier du tennis (poste sur lequel il va démissionner) il veut éviter tout conflit d'intérêt. Sachant qu'il précise qu'il n'a pas pris part à la discussion sur ce sujet.

Monsieur le Maire décline les subvention accordées.

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	1		ADELFA33	Associations	200,00
6574	2		AMICALE DES DIRECTEURS TERRITORIAUX CANTON DE CREO	Associations	40,00
6574	3		AMICALE DES MAIRES DE CREON	Associations	50,00
6574	4		AMICALE DES POMPIERS DE CREON	Associations	60,00
6574	5		APRODISC	Associations	500,00
6574	6		ARTS DISANTS	Associations	1 800,00
6574	7		ASJC	Associations	1 250,00
6574	8		ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	Associations	600,00
6574	9		ASSOCIATION DU BUDO	Associations	300,00
6574	10		ASSOCIATION LUTTES CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES	Associations	100,00
6574	11		CLUB DE L'AGE D'OR	Associations	400,00
6574	12		CREAFIL ET PAPIER	Associations	150,00
6574	13		ESPACES ET LOISIRS	Associations	500,00
6574	14		FESTIVAL ENTRE 2 REVES	Associations	500,00
6574	15		FNACA	Associations	50,00
6574	16		GYM ATTITUDE	Associations	400,00
6574	17		GYM ENTRETIEN POSTURAL	Associations	150,00
6574	18		JAZZ 360	Associations	750,00
6574	19		MUSICAPRAIS	Associations	4 500,00
6574	20		ST CAPRAIS EN FETE	Associations	1 000,00
6574	23		SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	Associations	2 000,00
6574	21		TENNIS	Associations	2 500,00
6574	22		USEP ECOLE	Associations	200,00

A l'issu de cette discussion, le projet de budget primitif 2020 de la commune est soumis à l'adoption du conseil municipal.

Votant : 22 – Pour : 16 – Abstentions : 5 (Mmes Bordes-Demolis, Ordureau et Mrs Layris, Munoz, Hercouet)

Monsieur Layris rajoute que compte tenue de la situation les abstentions sont dues au fait qu'ils n'ont pas participer à l'élaboration mais Monsieur le Maire répond qu'ils ont été invités mais qu'ils ne sont venus. Madame Couty confirme que personne n'est venu.

V – Délibération sur l'excédent transport scolaire 2019

Le Maire propose le report en excédent de 6054,02€

Voté à l'unanimité,

Monsieur Layris pose la question sur le devenir du transport scolaire sachant que le nombre d'élèves augmente.

M. le Maire explique que le bus au-delà de 15 ans (incluant un report exceptionnel de la région de 1 an) ne peut plus rouler.

Malgré une rencontre avec la région et Le Maire, et étant dans l'impossibilité de rachat d'un bus, un prestataire de service pour un coût de 50000€ sans aide de la région (car les enfants se trouvant en dessous du périmètre des 3 kilomètres pour l'obtention d'une subvention) n'était pas envisageable. De plus, le délais était trop court.

Pour septembre il n'y aura pas de bus scolaire mais la commission scolaire travaille dessus pour trouver une possible alternative.

Monsieur Layris pose la question sur le nombre d'enfants concernés mais il lui a été répondu que cela représenté très peu d'enfants.

VI – Vote du budget transport scolaire 2020

Monsieur MURARD indique que celui ci comporte que du fonctionnement.

Chapitre - 11	2500,00€
chapitre – 22	3554,02€

Soit un total des dépenses de 6054,02€

Cependant, il est stipulé que le bus servira pour les sorties scolaires.

Le budget est adopté à l'unanimité.

VII– Fonds Départemental d'aide à l'équipement des Communes (FDAEC)

M. MURARD précise :

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel. Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux...) lorsque ceux-ci relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Le taux de financement du FDAEC est calculé et contrôlé sur le coût HT de l'opération et ne peut dépasser 80 % du coût HT de l'opération.

Dans ce cadre là, Monsieur le Maire soumet cette demande sur le projet suivant :

- Projet de réfection charpente/couverture/zinguerie Loustallot : Montant : 35165,70€ HT (Opération 42) soit 42198,84 € TTC

Il signale que le montant de la subvention accordée par le Département est de 16411 € et que la commune aura à sa charge 18754,70€ HT.

Vote à l'unanimité.

VIII – Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID))

Monsieur MURARD donne des informations sur la commission ;

À l'issue des élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans votre commune.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Il signale qui lui est demandés 32 noms élus et non élus, et qu'il n'est plus nécessaire d'avoir de propriétaire forestier.

Voici les noms proposés : BAILLY PHILIPPE, BORD MICHEL, BORG SYLVAIN, BOUCARD JULIEN, BRUNETIERE CHRISTIAN, CAZAUBON DELPHINE, CHAZALLET

PATRICE, COUTY TANIA, CRUBILIE ANDRE, DARRACQ NATHALIE, DE LA MATA PHILIPPE, DEGRISE ERIC, DEVEVEY ANNE-CLAIRE, DIEUAIDE-NOUBHANI MARTINE, DO JACQUES, DULON SANDRINE, FESTAL MARC, GRANGIER ALAIN, HERCOUET BRICE, KONTOWICZ CLAIRE, LACOSTE CHRISTIAN, LEVY ANNIE, LOUBET ALBERT, MARQUAIS BRIGITTE, MOREAU PIERRE, MUNOZ ARMAND, NUNES CHRYSTELLE, REGNAUT CHRISTELE, ROYERE FRANCIS, SOLANS PATRICK, TARTARE JEROME, VILLETORTE DANIEL.

Délibération adoptée à l'unanimité,

IX – Délibération modification délégués à la caisse des écoles

Monsieur le Maire modifie les noms à la caisse des écoles pour inclure un membre de l'opposition. Voici les noms retenus :

Mme KONTOWICZ Claire

Mme NUNES Christelle

Mme SCHMIDT Audrey

Mme COUTY Tania

Mr LAYRIS Georges en remplacement de Mme Ballarin-Guillemot Stéphanie

A ceux s'ajoute les deux représentants de l'éducation nationale pour les écoles maternelles et primaires, un délégué de la direction départementale de l'éducation nationale et de deux membres souscripteurs élus par l'assemblée générale de la caisse des écoles (Parents)

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

X - Délibération modification des membres CCAS

De la même façon, il demande de modifier le nombre des membres élus du CCAS et passe de 7 à 8 membres.

Le conseil municipal délibère et vote la composition du CCAS comme suit :

Président : M. Sébastien MURARD, Maire

Vice-présidente : Mme Tania COUTY, Maire adjointe

Conseillers Municipaux : Mme DEVEVEY, Mme SHMIDT, Mme STANISLAS, Mme NUNES, Mme DULON, M. BORG, M. BONETA

Les 8 membres non élus seront nommés ultérieurement

La délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur Layris remercie le conseil municipal.

XI – Désignation du représentant de droit du conseil municipal du jumelage avec Carvoeira

Monsieur le Maire, suite à la convention signée avec l'ASCJ le 28 octobre 2019, pour le jumelage avec la commune de Carvoeira (Portugal), propose de nommer Mme DULON Sandrine, adjointe au maire, en qualité de représentante de droit du conseil d'administration afin d'assurer un lien permanent entre le conseil municipal et l'association conformément à la dite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

Avant le point X, Monsieur le Maire signale qu'une délibération supplémentaire et exceptionnelle est nécessaire pour acter l'indemnité de la conseillère déléguée de lui affecter un taux (ce qui ne change pas le montant de celle-ci). Monsieur le maire demande voter un taux de 8,5 % pour Anne-Claire DEVEVEY,

Vote à l'unanimité.

XII – Questions diverses

- Monsieur Layris demande des précisions sur enveloppe des indemnités des élus qui n'étaient pas consommés.

Monsieur le Maire précise que cela se trouve dans le budget primitif «ligne 657362 CCAS : 3000€ » et que c'est bien versé pour le compte du CCAS

- Nomination du coordinateur communal pour le recensement 2021, Monsieur Sylvain BORG qui partira en formation et fera suite à un recrutement de 5 à 6 agents recenseurs dès Janvier.

- Question de M. Layris sur le projet Logévie. M. MURARD répond qu'il est en sommeil et dans le même temps une réévaluation du terrain est en cours.

De plus, sur le projet des choses ne sont pas cohérentes notamment sur les accès des bâtiments, les personnes âgées en rez de chaussée risque des nuisances avec les familles à l'étage, accessibilité de la bande passante pas assez large.

Monsieur le maire confirme que l'avenant est caduque car cela devait être signé le 29 mai donc la vente est caduque et une négociation est en cours avec la société Logévie pour la suite du projet.

Monsieur MURARD signale que l'on ne vend pas de terrain pour payer autre chose.

Madame COUTY, signale qu'il reste 90000€ dans les caisses à la fin du mandat mais que cela n'a rien à voir avec l'emprunt mais il ne faut pas précipiter pour autant.

Monsieur BONETA avait souscrit une ligne de trésorerie en ce moment ;

Madame COUTY donne des informations :

Pour le CCAS

- . Reprise de l'activité des jardins partagés avec l'association Bocal Local avec différents ateliers
- . Désignation des 8 membres prochainement avec une convocation dans les prochains jours.
- ⑩ Prise de contact avec les anciens bénévoles
- ⑩ La braderie se passera dans le gymnase. Tri des poches par une dizaine de bénévoles pour le 3 et 4 juillet dans le respect du protocole sanitaire,
- ⑩ Remerciement par Monsieur le Maire au Policier municipale pour sa présence.
- ⑩ La commission logement du 30 juin avec gironde habitat est reportée au mois d'octobre.
- ⑩ Distribution un formulaire pour les personnes les plus vulnérables à remplir car fichier existant pas à jour ;

Pour la commission économique

- ⑩ Élaboration d'un règlement pour le marché et d'une régie

Pour la commission finance

- ⑩ Appel à la cours des comptes pour faire établir un bilan car la situation est très préoccupante.

Madame KONTOWICZ fait le point sur la commission scolaire ;

Les enfants ont presque tous repris. La réouverture de la cantine, avec des repas chaud et à table. La rentrée scolaire de septembre se prépare des lors avec les directeurs d'écoles avec à noter une légère baisse des effectifs à l'école élémentaire.

La commission part sur des effectifs de 228 élèves sur l'élémentaire et 245 à la maternelle ne sachant pas ce qui va arriver pendant l'été suite aux logements livrés,

Madame KONTOWICZ revient sur les travaux de l'école élémentaire et signale que la maternelle aussi aurait besoin de travaux avec la 6 ème classe qui est peu pratique et la cantine scolaire qui n'est plus adapter.

Elle confirme qu'un gros travail doit être effectuer pour l'accueil des enfants.

Elle confirme aussi la vétusté des deux préfabriqués de l'école élémentaire.

Madame DULON prend la parole pour la commission Association, sport et culture ;

Un CCVA s'est déroulé le 25 juin avec beaucoup de participants ce qui à permis de planifier les manifestations.

Le 29 août avec le criterium organisé par l'ASCJ puis par la suite à 19 h une scène d'été avec les « dolphin apocalypse »

Le forum des associations sera le 5 septembre avec des scénettes comme le théâtre,

Maintien d'octobre rose le 10 et 11 avec un groupe de salsa en scène et le trail (une marche vivicita) organisé par l'ASCJ ;

Mise en place d'une journée du patrimoine le 19 et le 20 octobre avec un appel aux association avec un rallye pédestre à organiser.

Encore plein de projets sont en cours.

Monsieur le Maire a décider, à contre cœur, de ne pas faire les festivités du 14 juillet pour des raisons sanitaires.

Monsieur CHAZALLET prend la parole pour la commission environnement ;

Mise en place d'une charte de l'environnement avec les citoyens.

Projet de mettre des fleurs en jachère, et la possibilité de mettre des animaux pour éviter la tonte ;

Rencontre avec l'ASCJ pour redécouvrir les chemins de la commune.

Installation de cendriers et de garage à vélo et mise en place d'une recyclerie afin de donner une seconde vie aux objets.

Monsieur le Maire signale que le prochain conseil municipal sera le lundi 31 août 2020.

La séance est levée 20h23